



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Languedoc-Roussillon

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	24/06/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP091
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Languedoc-Roussillon
Période de programmation	2014 - 2020
Version	11.0
Numéro de la décision	C(2020)7680
Date de la décision	03/11/2020
Autorité de gestion	Région Languedoc-Roussillon - Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement - Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	38
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	39
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	39
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	42
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	43
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	43
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	43
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	43
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	44
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	45
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	46
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	47
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	48
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	48
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	53
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	55
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	55
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	55
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	57
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	58

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	61
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	62
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	63
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	64
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	66
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	67
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	81
Annexe II	82
Documents	94

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,30	18,64	1,61
	2014-2019			0,19	11,81	
	2014-2018			0,04	2,49	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					170,00
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 657,00	98,93	1 675,00
	2014-2019			1 657,00	98,93	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2020	4,59	125,75	4,59	125,75	3,65
		2014-2019	3,41	93,42	13,66	374,22	
		2014-2018	2,51	68,76	2,51	68,76	
		2014-2017	4,09	112,05	1,34	36,71	
		2014-2016	2,91	79,72	0,31	8,49	
		2014-2015	0,15	4,11	0,15	4,11	
Pourcentage des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la modernisation (%)		2014-2020			12,43	145,89	8,52
		2014-2019			10,86	127,46	
		2014-2018					
		2014-2017			2,07	24,30	
		2014-2016			2,07	24,30	
		2014-2015			1,00	11,74	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	957 723,68	50,14	558 397,10	29,23	1 910 122,46
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	56 403 934,90	86,72	46 759 151,68	71,89	65 043 893,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 823 518,75	50,26	2 780 977,05	49,50	5 617 626,08
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 588 049,69				
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 241 181,01	25,10	524 584,98	10,61	4 944 444,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 014 408,03	81,29	50 623 110,81	65,31	77 516 085,54

Domaine prioritaire 2B

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	3,75	91,73	3,75	91,73	4,09
		2014-2019	3,10	75,83	3,10	75,83	
		2014-2018	2,27	55,52	2,27	55,52	
		2014-2017	1,55	37,91	1,37	33,51	
		2014-2016	1,54	37,67	0,62	15,17	
		2014-2015	0,44	10,76	0,82	20,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 304 985,63	56,50	3 446 020,78	45,23	7 619 048,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 020 915,52	97,10	26 454 608,74	69,39	38 125 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 325 901,15	90,34	29 900 629,52	65,37	45 744 048,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020	0,12	92,46	0,01	7,71	0,13
		2014-2019	0,08	61,64			
		2014-2018	0,02	15,41			
		2014-2017	0,06	46,23			
		2014-2016					
		2014-2015	0,01	7,71			
% d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la transformation et commercialisation de produits agricoles (%)		2014-2020			7,17	51,77	13,85
		2014-2019			6,76	48,81	
		2014-2018					
		2014-2017			3,50	25,27	
		2014-2016			0,24	1,73	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 869 396,24	71,77	2 214 820,56	55,39	3 998 254,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	25 435 672,19	75,29	14 176 970,89	41,97	33 781 680,51
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	28 305 068,43	74,92	16 391 791,45	43,39	37 779 934,51

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2020					6,25
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017			6,04	96,64	
		2014-2016			0,39	6,24	
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2020			17,71	221,45	8,00
		2014-2019			19,21	240,21	
		2014-2018			17,46	218,33	
		2014-2017			7,64	95,53	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2020			11,82	146,56	8,07
		2014-2019			17,28	214,26	
		2014-2018			12,44	154,24	
		2014-2017					
		2014-2016			0,63	7,81	
		2014-2015			0,63	7,81	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			21,00	203,74	10,31
		2014-2019			24,07	233,52	
		2014-2018			21,22	205,87	
		2014-2017			12,21	118,46	
		2014-2016			2,80	27,16	
		2014-2015			2,80	27,16	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	30 582 388,31	116,99	21 424 149,28	81,96	26 139 945,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	25 577 147,15	79,06	16 650 783,83	51,47	32 353 553,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	11 120 864,03	98,26	2 829 965,05	25,01	11 317 460,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 063 734,66	59,47	73 468 760,12	69,28	106 047 378,67
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	56 880 343,37	69,86	50 551 117,74	62,08	81 423 598,33
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	430 991 373,57	108,18	431 030 642,20	108,19	398 402 059,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	618 215 851,09	94,27	595 955 418,22	90,87	655 817 327,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2020			9,41	31,82	29,57
		2014-2019			9,41	31,82	
		2014-2018			6,12	20,70	
		2014-2017			3,29	11,13	
		2014-2016			3,29	11,13	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 141 020,68	33,34	8 326 216,46	13,78	60 402 184,49
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 141 020,68	33,34	8 326 216,46	13,78	60 402 184,49

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2020	1 134 627,69	50,79	1 134 627,69	50,79	2 234 127,00
		2014-2019	1 032 742,42	46,23	1 032 742,42	46,23	
		2014-2018	948 539,15	42,46	948 539,15	42,46	
		2014-2017	1 040 177,17	46,56	256 723,12	11,49	
		2014-2016	936 697,56	41,93	137 097,68	6,14	
		2014-2015	25 747,34	1,15	51 494,68	2,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	482 638,32	54,01	515 398,73	57,67	893 651,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	482 638,32	54,01	515 398,73	57,67	893 651,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2020			2,53	181,87	1,39
		2014-2019			12,72	914,39	
		2014-2018			13,60	977,65	
		2014-2017			11,47	824,54	
		2014-2016					
		2014-2015					
% de terres forestières contribuant à la séquestration ou à la conservation du carbone (TO 8.5) (%)		2014-2020			0,02	33,33	0,06
		2014-2019			0,02	33,33	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 070 752,52	93,55	3 016 813,29	55,65	5 420 635,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	521 780,00				
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 775 124,32	63,90	604 770,18	21,77	2 778 109,80
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	29 249 293,25	219,37	13 845 908,98	103,84	13 333 333,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 131 263,32				
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 748 213,41	175,31	17 467 492,45	81,12	21 532 077,80

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2020					10,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017			1,00	10,00	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	65 824,40	7,85			838 289,54
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	610 718,30	32,36	666 994,08	35,34	1 887 280,48
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 812 573,51	54,33	1 727 719,72	51,79	3 336 175,90
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 489 116,21	41,06	2 394 713,80	39,51	6 061 745,92

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					156,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			1,14	63,79	1,79
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			44,44	135,65	32,76
		2014-2019			44,44	135,65	
		2014-2018			44,44	135,65	
		2014-2017			44,44	135,65	
		2014-2016			44,44	135,65	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	800 733,87	42,04	162 592,36	8,54	1 904 762,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	573 151,08	39,08	158 730,16	10,82	1 466 694,67
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 634 669,04	45,76	1 818 927,90	22,90	7 942 857,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 531 070,77	6,42	18 773 330,94	34,13	55 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 539 624,76	12,88	20 913 581,36	31,54	66 314 313,67

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Bilan annuel et global

La programmation des dossiers sur le PDR LR poursuit sa progression puisqu'à fin 2020, le pourcentage total de la maquette engagé est de 91,3 %. Hors mesures SIGC, 70,9 % de la maquette a été engagé au 31/12/2020.

Après un début de programme marqué par la problématique de l'instrumentation des dossiers et donc des difficultés de paiement, 85,3 % du montant engagé a pu être payé fin 2020. Hors mesures SIGC, 41 % de la maquette a été payé.

Bilan des engagement/paiements par priorité et par DP

Il faut noter des **disparités** entre Priorités, Domaines Prioritaires (DP) et mesures dans la mise en œuvre du PDR.

Au niveau des DP, la priorité 4 en faveur des écosystèmes fonctionne très bien. Les DP 2B (utilisation efficace de l'énergie) et 5E (conservation et séquestration du carbone) frappent par leur très bonne exécution, tandis que les DP 5A (utilisation efficace de l'eau) et 6B (développement local dans les zones rurales) accusent un léger retard d'exécution et ceci pour les raisons évoquées pour le TO 433 et la mesure 19.

Par priorité

Engagements - Montants	Paiements - Montants	Engagements - %	
64	43		
568 954,84	110 808,63	86,98%	58,08
11	8		
662 109,67	568 043,98	67,34%	49,48
31	19		
995 049,84	133 484,53	86,80%	51,91
20	6		
368 181,99	369 269,20	58,05%	18,15
24	15		
236 880,31	460 032,37	49,00%	31,00

Par DP

DP2A

A ce stade de la programmation, 80% de la maquette FEADER du DP 2A a été engagé (hors Foster).

A ce stade de la programmation, 75 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 1.1 fléché sur le DP 2A a été engagé et 39 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 80 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 1.2 fléché sur le DP 2A a été engagé et 19 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 83 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.1 fléché sur le DP 2A a été engagé et 54 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 83 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.2 fléché sur le DP 2A a été engagé et 52 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 77 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 6.4 fléché sur le DP 2A a été engagé et 52 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 41 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 16.2 fléché sur le DP 2A a été engagé et 11 % a été payé.

DP2B

A ce stade de la programmation, 92% de la maquette du DP2B a été engagé.

A ce stade de la programmation, 90 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.1 fléché sur le DP 2B a été engagé et 67 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 93 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 6.1 fléché sur le DP 2B a été engagé et 65 % a été payé

DP3A

A ce stade de la programmation, 67% de la maquette du DP 3A a été engagé (hors Foster).

A ce stade de la programmation, 10 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 3.1 fléché sur le DP 3A a été engagé et 4 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 80 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 3.2 fléché sur le DP 3A a été engagé et 56 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 65 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.2 fléché sur le DP 3A a été engagé et 49 % a été payé.

DP4

DP4A

A ce stade de la programmation 89% de la maquette du DP 4A des sous-mesure 7.1, 7.6 et 8.3a été engagé.

A ce stade de la programmation, 69 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 7.1 fléché sur le DP 4A a été engagé et 44 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 88 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 7.6 fléché sur le DP 4A a été engagé et 53 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 93 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 8.3 fléché sur le DP 4A

a été engagé et 39 % a été payé.

DP4B

A ce stade de la programmation, 83% de la maquette FEADER du DP 4B a été engagé (HSIGC).

A ce stade de la programmation, 89 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.1 fléché sur le DP 4B a été engagé et 63 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 73 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.3 fléché sur le DP 4B a été engagé et 50 % a été payé.

DP5A

A ce stade de la programmation, 56 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.3 fléché sur le DP 5A a été engagé et 13 % a été payé.

DP5B

A ce stade de la programmation, 65 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.1 fléché sur le DP 5A a été engagé et 65 % a été payé.

DP5E

A ce stade de la programmation, 23% de la maquette FEADER du DP 5E a été engagé.

A ce stade de la programmation, 83 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.3 fléché sur le DP 5E a été engagé et 53 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 46 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 8.5 fléché sur le DP 5E a été engagé et 23 % a été payé.

DP6A

A ce stade de la programmation, 66 % de la maquette FEADER du DP 6A a été engagé.

A ce stade de la programmation, 0% de la maquette FEADER de la sous-mesure 1.1 fléché sur le DP 6A a été engagé et 0% a été payé.

A ce stade de la programmation, 16 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 1.2 fléché sur le DP 6A a été engagé et 0% a été payé.

A ce stade de la programmation, 85 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 6.4 fléché sur le DP 6A a été engagé et 54 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 73 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 8.6 fléché sur le DP 6A a été engagé et 51 % a été payé.

DP6B

A ce stade de la programmation, 48 % de la maquette FEADER du DP 6B a été engagé.

A ce stade de la programmation, 47 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 4.3 fléché sur le DP 6B a été engagé et 8 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 33 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 7.4 fléché sur le DP 6B a été engagé et 16 % a été payé.

A ce stade de la programmation, 64 % de la maquette FEADER de la sous-mesure 16.7 fléché sur le DP 6B a été engagé et 25 % a été payé.

19.2 : un taux d'engagement total de 44 % (ce qui représente 13 millions € de FEADER) et un taux de paiement de 27 % (ce qui représente 8 millions € de FEADER).

19.3 : un taux d'engagement total de 6 % (ce qui représente 79 050 € de FEADER) et un taux de paiement de 2 % (ce qui représente 27 780 € de FEADER).

19.4 : un taux d'engagement total de 59 % ce qui correspond à 5,5 millions d'euros de FEADER engagés ; et un taux de paiement de 53 % de la maquette FEADER soit 5 millions d'euros.

Informations qualitatives

Concernant les TO emblématiques du PDR, voici quelques informations qualitatives :

> 4.1.1 Elevage : 117 dossiers programmés en 2020 pour un montant moyen de FEADER de 21 765,76 € ;

> 4.1.3 : 704 dossiers programmés en 2020 pour un montant moyen de FEADER de 2 827,47 €.

Mesure 1 : Le taux de paiements bas (environ 20%) est dû à des difficultés d'instruction et de mise en paiement : instruction de marchés publics, et paiement avec des financeurs dissociés (attente de la justification du paiement, ...)

Mesure 4 : TO 4.3.3. Infrastructure hydraulique (réseaux & retenues) : Très faible taux de paiement (environ 4%) dû au fait que ce sont des projets avec un temps de réalisation assez long. Les projets (une dizaine) engagés en 2017, sont toujours en cours mais arrivent en fin de réalisation et donc les paiements devraient s'accélérer.

Mesure 11 : Cette mesure est un peu en tension mais les engagements ne dépassent pas la maquette.

Mesure 13 : L'ICHN représente pratiquement la moitié de l'enveloppe FEADER et le taux d'engagement et de paiement sont élevés (environ 90%). Le transfert P1/P2 devrait permettre d'augmenter le budget de la mesure.

Mesure 16 : Cette mesure a un bon taux de programmation, faibles taux d'engagements et de paiements dû au retard d'instruction. Les paiements vont arriver plus tard (durée de l'action longue).

Mesure 19 : Leader, le taux de paiements est en nette augmentation, environ 30% contre 15% en 2019.

Mesure 20 : Taux de paiements faible sur AT, l'utilisation des OCS a été développé le 16/10/20 pour les deux programmes et devraient permettre de consommer les montants budgétisés d'ici la fin de la

programmation.

Comme *difficulté générale de mise en œuvre*, l'AG souligne *la difficulté à instruire les actions concernées par les marchés publics*, notamment au sein des mesures 4 (projets hydrauliques), 7 (pastoralisme et Natura 2000) et Leader. La gestion de ces actions est lourde et complexe ce qui retarde la programmation et les paiements. Les raisons évoquées sont la complexité de la législation nationale, l'exigence des contrôles, des enquêtes de la Commission et le manque de capacité des porteurs de projets et de la nécessaire acculturation des instructeurs, face à la « technicité » requise.

La complexité de l'instruction des mesures impliquant des marchés publics constitue un vrai frein pour la programmation des mesures / TO concernés.

Révisions du PDR en 2020

1 révision a été effectuée sur l'année 2020 pour le PDR LR.

De multiples temps de travail ont permis d'associer la profession agricole, les réseaux métiers et les partenaires à ces révisions. Les comités techniques et de suivi ont également été consultés avec un bilan des avis diffusé également.

- Août 2020 : révision de maquette : le PDR connaît un bon niveau de programmation mais un certain nombre de dispositifs en tension budgétaire ont nécessité une révision en 2020, de la même manière que cela a été fait sur les années précédentes. L'objectif de la révision 2020 était donc principalement de combler les besoins sur des dispositifs dynamiques avec de fort niveau de consommation et ainsi garantir une consommation optimisée des crédits FEADER dans le cadre de la fin de gestion de la programmation 2014-2020.

Perspectives 2021

L'adoption au niveau européen des dispositions transitoires relatives au FEADER et du cadre financier pluriannuel 2021/2027 conduit à une prolongation des PDR en vigueur pour deux années supplémentaires (2021 et 2022), qui sera soutenue par des crédits de la programmation 2021/2027 (FEADER « socle »). Ces crédits du FEADER « socle » sont répartis sur toutes les mesures en fonction des besoins identifiés pour les années 2021 et 2022.

En outre, face à la crise COVID, l'Union européenne a adopté un vaste plan de relance qui permet aux Etats membres de disposer de ressources complémentaires pour la période 2021/2022 (FEADER « relance »). L'utilisation de ces ressources additionnelles dans le cadre des PDR est très encadrée réglementairement. Elle doit contribuer à soutenir l'investissement dans le monde rural et participer aux objectifs environnementaux de la PAC. Ces crédits FEADER « relance » sont principalement mobilisés sur les mesures agro environnementales (mesure 10) et à l'agriculture biologique (mesure 11). Une partie est également allouée sur le dispositif 433 « Soutien aux infrastructures hydrauliques ».

Enfin, les crédits issus du transfert premier pilier viendront également alimenter la maquette FEADER du PDR LR, notamment pour couvrir les besoins liés à l'ICHN et à la prédation.

Détails des AAP et de la programmation par DP (également sous forme de tableaux joints)

Au global, 26 TO ont été ouverts en 2020 pour 34 appels à projets. Les mesures 411 vergers, 641, 642 et

7.4 n'ont pas été ouvertes.

Priorité 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

DP1A. Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 1A : 203 dossiers ont été programmés, un dossier a été abandonné et 32 dossiers ont été rejetés. Les dossiers programmés sur le T.O 1.2 ont en grande partie visé la diffusion de pratiques agroécologiques, d'agriculture biologique ou innovantes que ce soit au travers d'évènement, de visites d'exploitation ou de guide. Les porteurs de projets sont variés : chambre consulaire, associations, parcs nationaux, etc.

Un premier appel à projet a été proposé, il fait partie du **TO 1.2**. L'appel à projets porte sur les projets de démonstration et action d'informations et la période de dépôt des dossiers a été effectuée du 16/12/2019 au 20/02/2020.

Le **TO 16.2** propose un appel à projets portant sur l'accompagnement de projets collectifs innovants sur la période du 14/10/2019 au 13/02/2020. Cet appel à projet ne concerne que les projets sélectionnés lors de l'appel à projet 2018 et sollicitant le financement de leur troisième et/ou quatrième année(s). Aucun nouveau projet n'était éligible.

Le **TO 16.7** propose des appels à projets portant sur l'ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau - Stratégies Locales de Développement Forestier – Eau – Développement rural et agricole sur la période du 16/12/2019 au 27/02/2020 (développement forestier), du 15/04/2020 au 16/07/2020 (eau), du 03/02/2020 au 16/04/2020 et du 02/06/2020 au 03/09/2020 (développement rural).

DP1C. Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 1C : 11 dossiers ont été programmés, aucun dossier n'a été abandonné et 4 dossiers ont été rejetés. Les dossiers qui ont été programmés sur le T.O 1.1 ont visé différents publics : les actifs non-salariés du secteur agricole, les propriétaires forestier afin de les aider à gérer durablement leur patrimoine boisé ou encore les élus et acteurs du développement du territoire afin de leur apporter des réponses aux enjeux d'innovations techniques, de performance des filières et d'adaptation au changement climatique.

Sur le **TO 1.1**, l'appel à projets porte sur la formation professionnelle et acquisition de connaissances, sur la période du 10/02/2020 au 10/03/2020.

Priorité 2. Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.

DP2A. Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 2A : 2 506 dossiers ont été programmés, 26 dossiers ont été abandonnés et 250 dossiers ont été rejetés. Le plus gros volume de dossiers programmés sur le domaine prioritaire 2A provient du T.O 4.1.1 portant sur les investissements d'élevage. On dénombre sur ce dispositif de nombreux projet programmés en lien avec l'aménagement ou l'extension de stabulation, des projets de construction de grange pour le stockage de fourrage et des projets de construction ou d'extension de bâtiment d'élevage. Ces projets sont parfois associés à la pose de panneaux photovoltaïques. Les projets programmés dans le cadre du T.O 4.2.1 sont de nature très variée. Ils concernent aussi bien la mise en place de points de vente, l'acquisition d'outil de transformation ou d'emballage de la production que du matériel de stockage (chambre froide, matériel frigorifique). De nombreuses filières de production sont représentées dans ce dispositif (fruits, légumes, oléicole, volaille, œufs, apicole...). Les projets programmés dans le cadre du T.O 6.4.1 correspondent en grande majorité à la création de gîte, de chambre d'hôte ou à la réhabilitation de bâtiment ancien à des fins d'accueil touristique au sein des exploitations.

Dans le **TO 1.1**, l'appel à projet porte sur la formation professionnelle et l'acquisition de connaissances sur la période du 10/02/2020 au 10/03/2020.

Le **TO 1.2** propose un appel à projet portant sur les projets de démonstration et d'action d'informations sur la période du 16/12/2019 au 20/02/2020.

Par la suite, plusieurs appels à projets sont proposés dans le **TO 4.1.1**. Trois appels portent sur la même thématique « Investissement dans les exploitations agricoles », le premier concerne le secteur élevage sur trois périodes, du 03/02/2020 au 30/06/2020, puis du 01/07/2020 au 15/10/2020. Le second concerne le secteur élevage, les investissements liés à la crise de l'influenza aviaire, sur les deux mêmes périodes. Le troisième appel concerne le secteur des fruits et légumes sur les mêmes périodes.

Dans le **TO 4.1.2**, l'appel à projet concerne les investissements dans les Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), sur la période du 02/01/2020 au 01/09/2020.

Le **TO 4.2.1** propose un appel à projets portant sur le développement des exploitations agricoles, la transformation et la commercialisation, sur les périodes du 03/02/2020 au 30/06/2020, puis du 01/07/2020 au 15/10/2020.

Le **TO 16.2** propose un appel à projets portant sur l'accompagnement de projets collectifs innovants sur la période du 14/10/2019 au 13/02/2020.

Exemple de projet : « Terracoopa »

Mesure : 4.1.1 JA (DP 2B) et 4.2.1 (DP 2A) ; Localisation : Montpellier (Hérault)

Montant : FEADER 6 500 € pour un coût total retenu du projet de 25 000 €

4.1.1 JA : Achat de divers matériels pour un espace-test agricole ; coût total : 13 000€, FEADER 3 226€

4.2.1 : mise en place d'un point de vente et achat d'équipements de transformation : FEADER 3 290€ pour coût total 13 000€

Basée dans l'Hérault, Terracoopa est une entreprises dédiée à l'agriculture biologique et aux métiers de l'environnement. La moitié de l'activité concerne la production et la transformation de fruits et légumes bio, tout en intégrant une partie traiteur. Incluant plusieurs fermes, dont une ferme partagée, elle regroupe

une vingtaine d'agriculteurs qui vendent l'ensemble de la production en circuits courts dans le département.

Faisant face à une demande de plus en plus forte, la coopérative a fait appel aux fonds européens pour appuyer son développement. Cela lui a permis de s'équiper de nouveaux matériels lui permettant de produire en bio (par exemple un pulvérisateur à membrane pour appliquer de l'argile sur les oliviers, des dérouleuses pour pailler les cultures comme alternative au désherbage...) mais également de matériels de transformation végétale pour optimiser la fabrication des crèmes à base de riz de Camargue bio ainsi que du tofu, à base de soja d'Occitanie bio, et de matériels de cuisine pour sa partie traiteur.

« Grâce à l'appui de l'Europe et de la Région Occitanie, nous pouvons optimiser notre production et ainsi répondre à une demande croissante sur le département. Le tout en améliorant les conditions de travail, notamment sur la partie transformation et traiteur avec l'achat de matériels adaptés. Ces aides sont ainsi utilisées dans l'ensemble des étapes de production et de transformation, de la fourche à la fourchette ! », souligne Joseph Le Blanc, gérant de Terracoopa. »

Au-delà des investissements liés à la transformation et à la commercialisation des produits, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) a permis de soutenir l'achat de matériels pour l'espace-test agricole.

Cette structure d'accueil et d'accompagnement personnalisé aux créateurs de projets agricoles est également soutenue par l'Europe via une aide du Fonds Social Européen (FSE). Elle permet aux nouveaux agriculteurs s'installant sur le territoire de tester, avant création, en situation réelle et dans un cadre réduisant la prise de risque liée à la création, la viabilité de leurs projets de production agricole, de paysagisme et d'espaces verts, n'ayant pas de foncier.

Les aides européennes mobilisées en synergie pour soutenir les projets de Terracoopa proviennent du FEADER pour plus de 6 500€ (sur les 25 000 € des projets d'achats de matériels) mais également du Fonds Social Européen (FSE) pour près de 30 000€.

DP2B. Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 2B : 2 310 dossiers ont été programmés, 7 dossiers ont été abandonnés et 80 dossiers ont été rejetés. Parmi les dossiers programmés en 2020 concernant les investissements dans le petit matériel à destination des nouveaux installés, les projets d'achat de tracteur, de pulvérisateur, de faucheuse et dans une moindre mesure d'andaineurs et d'écimeuse sont les plus nombreux.

Dans le **TO 4.1.1** un appel à projet concernant la plantation nouvelle de vignes a été ouvert sur les périodes du 16/12/2019 au 31/03/2020 et du 01/04/2020 au 31/08/2020. Enfin, sur le T.O 4.1.1 un appel à projet sur la thématique des petits investissements dans les exploitations agricoles à destination des nouveaux installés avec un dépôt en continu des dossiers.

Le **TO 6.1.1** propose un appel à candidatures pour la Dotation Jeunes Agriculteurs avec un dépôt en continu des dossiers et une sélection des dossiers à chaque Comité Régional de Programmation Interfonds (CRPI).

Le nombre de bénéficiaire de la DJA depuis le début de la programmation est de 1 164 jeunes agriculteurs accompagnés dans leur installation en agriculture. Depuis 2015, le nombre de bénéficiaire de la DJA est en

hausse et se stabilise aux alentours de 214 bénéficiaires en 2020.

Priorité 3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

DP3A. Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 3A : 201 dossiers ont été programmés, 1 dossier a été abandonné et 16 dossiers ont été rejetés. Les projets programmés dans le cadre des T.O 3.1 et 3.2 consiste en des projets d'engagement dans des systèmes de qualité ou des actions de promotion des produits engagés dans un système de qualité. Les projets programmés dans le cadre du T.O 4.2.2 en 2020 ont porté sur les équipements de station de stockage et de conditionnement.

Le **TO 3.1** propose un appel à candidatures portant sur l'engagement des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée, deux périodes de dépôt des dossiers ont été proposées du 16/12/2019 au 28/05/2020 et du 29/05/2020 au 30/09/2020.

Le **TO 3.2** propose également un appel à candidatures portant sur la promotion des produits de qualité certifiée, trois périodes de dépôt des dossiers étaient proposées : du 16/12/2019 au 31/03/2020, du 01/04/2020 au 28/05/2020, du 29/05/2020 au 31/08/2020.

Le **TO 4.2.2**, propose un appel à projets sur l'investissement dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Les périodes de dépôt des dossiers étaient du 17/12/2019 au 27/02/20 et du 28/02/2020 au 14/05/2020.

Exemple de projet : « Cofruid'oc »

Mesure 4 (4.2.2) ; Localisation : Saint-Just (34)

Montant : FEADER 52 584,70€ pour un coût total retenu du projet 436 626,00€

Cofruid'Oc est une entreprise incontournable de la région Occitanie, se situant sur le périmètre de l'ex-région Languedoc Roussillon, et qui fait preuve de dynamisme et d'innovation. Elle a par exemple joué un rôle moteur dans le lancement de la Pink Lady en 1994. Elle fait partie des premiers employeurs du bassin lunellois (tant au niveau du Verger que de la station de conditionnement).

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise souhaitait investir selon différents axes : une amélioration du management de l'entreprise, une modernisation des outils de production, centrés sur l'unité de conditionnement, incluant les investissements suivants : atelier de cerclage palettes/traçabilité (permettra de diminuer les ruptures de chaînes, de simplifier le flux, de sécuriser les opérations (piétons/chariots) et de rationaliser l'ensemble de l'activité avant expédition) et ligne de préemballage Flow Pack. Outre la revalorisation produit, elle permettra de renforcer le service client, de porter des innovations et de sécuriser le service.

Ce projet va permettre de :

- Créer 3 nouveaux ETP et augmenter le nombre d'adhérents (+2)
- Augmenter le rendement de la production
- Augmenter le Chiffre d'Affaire global de l'entreprise grâce à l'augmentation des volumes et à la segmentation
- Accroître le tonnage sur les nouveaux marchés grâce à une stratégie de marque

Ce projet est donc un projet très représentatif du TO et concerne une entreprise très structurante pour la filière arboricole du Gard/Hérault, avec de nombreux emplois.

Priorité 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

DP4A. Restaurer et préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, et les paysages européens

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 4A : 2 118 dossiers ont été programmés, 6 dossiers ont été abandonnés et 202 dossiers ont été rejetés. Les dossiers programmés sur le T.O 7.6.1 ont consisté à soutenir les activités de gardiennage ainsi que l'acquisition de chien de troupeaux. Les dossiers programmés dans le cadre du T.O 7.6.6 ont porté essentiellement sur le soutien à des travaux d'ouverture des milieux, à la construction de cabanes pastorales et à la pose de clôture. Les projets programmés sur le T.O 8.3.1 portent en grande majorité sur la création ou la mise aux normes des points d'eau et sur la mise aux normes de pistes.

Appel à projets concernant le **TO 7.1**. L'AAP concerne l'établissement et la révision des plans de gestion liés aux sites N 2000, sur les périodes suivantes : du 17/02/2020 au 25/06/2020 et du 31/08/2020 au 29/10/2020.

Le **TO 7.6.1** propose un appel à candidatures concernant les investissements pastoraux collectifs et prédation sur les périodes du 16/12/2019 au 10/04/2020 et du 11/04/2020 au 16/07/2020.

TO 7.6.2, Appel à projets : Actions de sensibilisation environnementale liées aux sites N 2000 (animation N 2000), les périodes de dépôt des dossiers étaient du 17/02/2020 au 25/06/2020 et du 31/08/2020 au 29/10/2020.

TO 7.6.3, Appel à projets : Contrats Natura 2000, les périodes de dépôt des dossiers étaient du 17/02/2020 au 25/06/2020 et du 31/08/2020 au 29/10/2020.

Le **TO 7.6.5** n'a pas proposé d'appel à projets portant sur l'animation MAEC durant l'année 2020 car il n'y a pas eu de nouveau PAEC.

Le **TO 7.6.6** propose des appels à projets sur la gestion des espaces pastoraux, le premier sur les investissements, sur la période du 24/02/2020 au 25/06/2020. Le second sur l'animation, avec un dépôt de dossier du 16/12/2019 au 30/01/2020. Le dernier sur le gardiennage sur la période du 16/12/2019 au 20/02/2019.

TO 8.3.1, Appel à projets : Défense des forêts contre les incendies (DFCI) du 02/03/2020 au 25/06/2020.

DP4B. Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 4B : 3 087 dossiers

ont été programmés, 37 dossiers ont été abandonnés et 335 dossiers ont été rejetés. Parmi les dossiers programmés sur le T.O 4.1.3, on observe une grande majorité de projet portant sur l'acquisition d'interceps. On note également plusieurs projets d'acquisition de broyeur/gyrobroyeur.

TO 4.1.3, Appel à projets : Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, dossiers déposés du 06/01/2020 au 12/03/2020 et du 13/03/2020 au 25/06/2020.

TO 4.3.5, Appel à projets : Investissement non productif (aires collectives de lavage/remplissage de pulvérisateur). Dépôt des dossiers sur la période du 15/01/2020 au 25/06/2020.

Priorité 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

DP5A. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 5A : 141 dossiers ont été programmés, aucun dossier n'a été abandonné et 14 dossiers ont été rejetés. De nombreux projets programmés en 2020 sur le T. O 4.3.2 portent sur des travaux de modernisation ou de restauration des prises d'eau et des canaux d'irrigation. Les projets du T.O 4.3.3 dans son volet « investissement individuel » consiste en l'acquisition de citerne de stockage de l'eau ou la création d'un bassin de stockage.

L'appel à projet portant sur le **TO 4.3.2** concerne le soutien aux infrastructures hydrauliques collectives : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants, avec un dépôt de dossier disponible du 20/01/2020 au 29/04/2020.

Le **TO 4.3.3** propose un appel à projets concernant le soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage pour le volet collectif sur la période du 3/03/2020 au 28/05/2020 et un sur le volet individuel, sur la période du 20/01/2020 au 25/06/2020.

DP5E. Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 5E : 193 dossiers ont été programmés, 1 dossier a été abandonné et 20 dossiers ont été rejetés. Les projets programmés dans le cadre du T.O 8.5 consiste en du reboisement avec des espèces adaptées au changement climatique : Cèdre, mélèze, Douglas. Parmi les projets du T.O 4.3.4, on note la réfection généralisée d'une route forestière.

L'appel à projet portant sur le **TO 4.3.4** concerne le soutien à la mobilisation du bois, sur la période du 16/12/2019 au 27/02/2020.

L'appel à projet portant sur le **TO 8.5** concerne le soutien aux opérations favorables à l'adaptation des forêts au changement climatique ou favorisant le stockage du carbone, sur la période du 02/03/2020 au 25/06/2020.

Priorité 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

DP6A. Développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 6A : 111 dossiers ont été programmés, aucun dossier n'a été abandonné et 18 dossiers ont été rejetés. Les projets programmés sur les T.O 16.7 sont de nature variée. On note des projets d'animation et de mise en place de charte forestière, des actions de vignerons visant à protéger la ressource en eau avec mise en place de cuvée environnementale, la recherche et la revalorisation de terres en friches à des fins agricoles ou le maintien d'activités pastorales. Les projets programmés dans le cadre du T.O 8.6 ont porté sur l'acquisition de matériel du type déchiqueteuse, abatteuse, skidder forestier.

Dans le **TO 1.1**, l'appel à projet porte sur la formation professionnelle et l'acquisition de connaissances sur la période du 10/02/2020 au 10/03/2020.

Le **TO 1.2** propose un appel à projet portant sur les projets de démonstration et d'action d'informations sur la période du 16/12/2019 au 20/02/2020.

Le **TO 6.4.2**, qui concerne le développement des entreprises de première transformation du bois sur le marché du bois construction, n'a pas fait l'objet d'un appel à projets en 2020.

Le **TO 8.6** propose un appel à projets sur l'aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière et de mobilisation des bois. 2 périodes de dépôt des dossiers : du 16/12/2019 au 27/02/2020 et du 27/04/2020 au 25/06/2020.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur le domaine prioritaire 6B : 104 dossiers ont été programmés, 1 dossier a été abandonné et 17 dossiers ont été rejetés.

L'appel à projet concernant le **TO 4.3.1** porte sur l'investissement des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et forestier. Les dossiers pouvaient être déposés entre le 16/09/2019 au 12/12/2019.

Le **TO 7.4** n'a pas proposé d'appel à candidatures concernant les maisons de santé sur l'année 2019.

Le **TO 16.7** propose un appel à projets portant sur l'ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau - Stratégies Locales de Développement Forestier – Eau – Développement rural et agricole sur les périodes du 17/12/2018 au 28/02/2019, du 15/04/2019 au 15/07/2019 et du 04/02/2019 au 28/03/2019.

Concernant les dispositifs LEADER :

2020 a été marqué par une forte perturbation de l'activité de programmation.

Du fait de la crise sanitaire, difficulté de montage des dossiers par les porteurs de projets et de leur transmission, malgré les dispositifs de simplification. Mais également et surtout, perturbation des élections municipales (report du 2nd tour fin juin) : impossibilité d'organiser les comités de programmation (contrôle des quorum, validité des mandats des collèges publics) ; les nouveaux comités de programmation n'ont pu être installés qu'à partir de septembre, voire octobre.

Ce temps a été mis à profit pour avancer le paiement des dossiers en stock : en 1 an, passage de 15% à 30% sur le PDR.

Cette performance est à la fois liée à la mobilisation des GAL et leur effort pour transmettre les pièces en

dématérialisé, et à l'effort de moyens de la Région, qui a recruté 2 instructeurs supplémentaires sur le PDR au 1^{er} semestre.

- 19.2 « Soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement ». Pour 570 dossiers programmés, on observe au 31/12/2020 un taux d'engagement total de 44% (ce qui représente 12,8 millions € de FEADER) et un taux de paiement de 27% (ce qui représente 7,8 millions € de FEADER).
- 19.3 « Préparation et mise en œuvre des activités de coopération ». Pour 5 dossiers programmés, on observe au 31/12/2020 un taux d'engagement total de 6 % (ce qui représente 80 000 € de FEADER) et un taux de paiement de 2 % (ce qui représente 28 000 € de FEADER).
- 19.4 : « Animation et frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement ». Pour 63 dossiers programmés, on observe au 31/12/2020 un taux d'engagement total de 59 % ce qui correspond à 5,5 millions d'euros de FEADER engagés ; et un taux de paiement de 53 % de la maquette FEADER soit 4,9 millions d'euros.

Exemple de projet : « Floraluna – Plantes à parfum aromatiques et médicinales – Modernisation de la distillerie »

Aide LEADER : 18 505€ ; Localisation : Pyrénées-Orientales, Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

La filière des plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) était quasi inexistante il y a 10 ans, certaines exploitations seulement implantées dans le département et il n'y avait aucune donnée. Se lancer dans la culture des PPAM était donc un acte de pionner, mais pas dans le désert, encouragée par le décor et l'énergie présente pour ce genre de projet novateur.

Il a été fait appel à plusieurs organismes car les porteurs n'avaient pas de trésorerie : le Conseil Départemental au début, puis l'organisme « Terres vivantes », l'AIRDIE, organisme délivrant des prêts d'honneur. En 2015, le financement de l'alambic s'est fait grâce à un financement participatif. 2 ans plus tard, ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas de bureau, salle de formation, salle d'accueil, salles de stock dignes de ce nom, c'est là que LEADER est intervenu auprès également de la communauté de communes et de la chambre de commerce afin de financer les infrastructures adaptées.

En 2015-2016, son offre ne suffisait pas à demandes des entreprises de distribution spécialisées dans le bio (Bio coop). Ils ont alors commencé à travailler avec le domaine de Marcevol, puis ont collaboré avec des maraîchers. Ils se sont ensuite associés dans l'association « Semper viva » (avec le domaine de Marcevol aussi) et ont entrepris un commerce équitable nord-nord, ont signé des contrats d'approvisionnement. Malgré le contexte de concurrence internationale, ils mettent en œuvre un système petit, plus montagnard, plus manuel, dont la rentabilité est bien moins bonne. Ils distribuent via de la petite distribution concordante avec leurs valeurs. Enfin, le syndicat auquel ils appartiennent travaillent beaucoup sur les possibilités de mutualisation mais avec toujours l'objectif de ne pas faire quelque chose de trop grand, de rester à taille humaine et bio si possible...

Exemple de projet : « Marcevol – reconquête paysagère et agroécologique autour du Prieuré »

Aide LEADER : 40 000€ ; Localisation : Pyrénées-Orientales, Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

Il n'y avait aucune donnée historique concernant la culture de PPAM sur ce domaine, plutôt des vignes, le renouveau des PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) dans le département a donné l'idée au porteur et il y a également ajouté des amandiers.

Leader et les autres financeurs ont permis de financer les tracteurs, les clôtures, le temps de travail, les plants, de la communication et de l'événementiel.

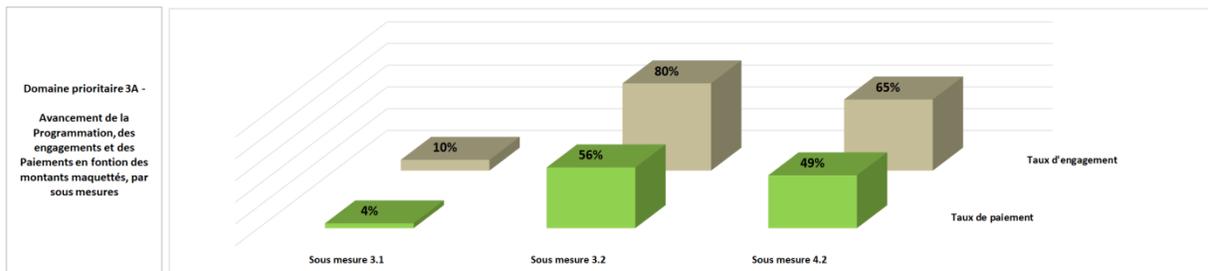
Cela donne un lieu vivant alors que cela donnait un sentiment d'abandon et de rudesse avant le projet. Il y a eu de nombreux retours sur un sentiment de vie qui est revenu sur ce territoire.

Enfin, une des plus-values de ce projet dans le département est l'agroforesterie, l'association arbres / plantes aromatiques n'étant pas si courante.

Focus sur la mise en œuvre de l'instrument financier FOSTER

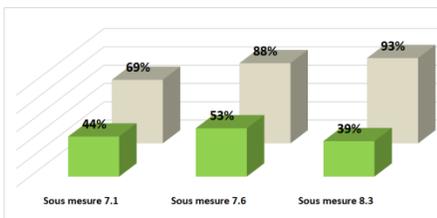
Au terme de 4 années de déploiement de l'instrument de garantie par la Banque Populaire du Sud, intermédiaire financier sélectionné par le Fonds Européen d'Investissement à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, le nombre de bénéficiaires finaux est désormais significatif : au 31/12/2020, plus de 33 millions d'euros de prêts ont été garantis auprès de 261 bénéficiaires finaux.

Avancement de la Programmation, des engagements et des paiements en fonction des montants maquetés



Graphe DP 3A

Domaine prioritaire 4A - Avancement de la Programmation, des engagements et des Paiements en fonction des montants maquetés, par sous mesures

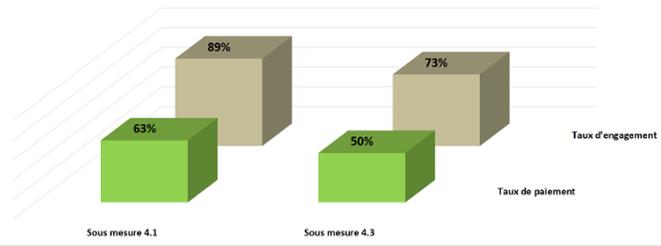


Graphe DP 4A



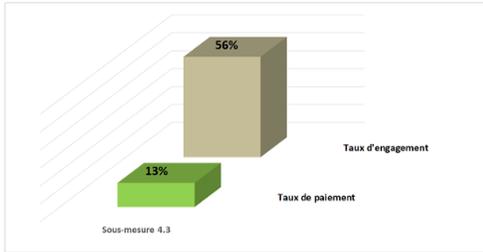
Avancement de la Programmation, des engagements et des paiements en fonction des montants maquettés

Domaine prioritaire 4b -
Avancement de la
Programmation, des
engagements et des
Paiements en fonction des
montants maquettés, par
sous mesures



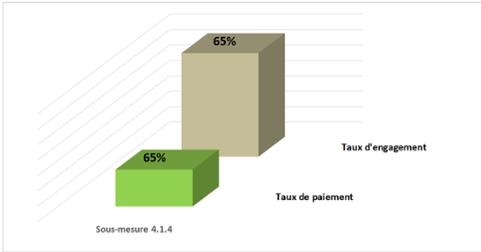
Graphe DP 4B

Domaine prioritaire 5A -
Avancement de la
Programmation, des
engagements et des
Paiements en fonction des
montants maquetés, par
sous-mesures



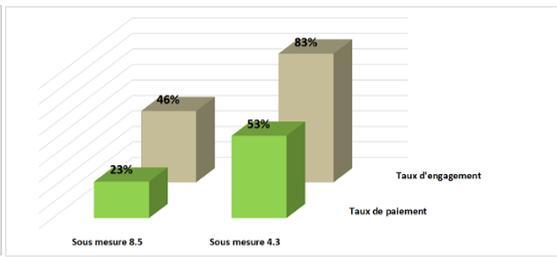
Graphe DP 5A

Domaine prioritaire 5B -
Avancement de la
Programmation, des
engagements et des
Paielements en fonction des
montants maquetés, par
sous mesures



Graphe DP 5B

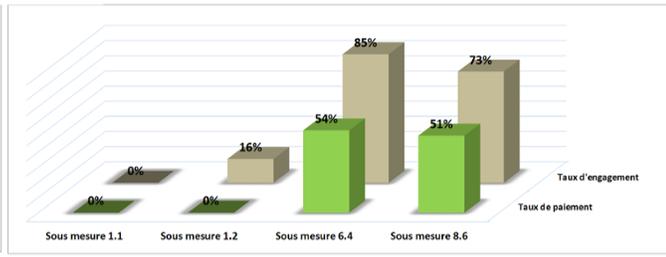
Domaine prioritaire 5e -
Avancement de la Programmation, des engagements et des Paiements en fonction des montants maquetés, par sous mesures



Graphe DP 5E

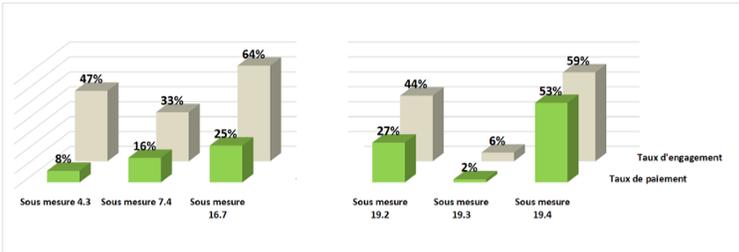


Domaine prioritaire 6A -
Avancement de la
Programmation, des
engagements et des
 Paiements en fonction des
montants maquetés, par
sous mesures



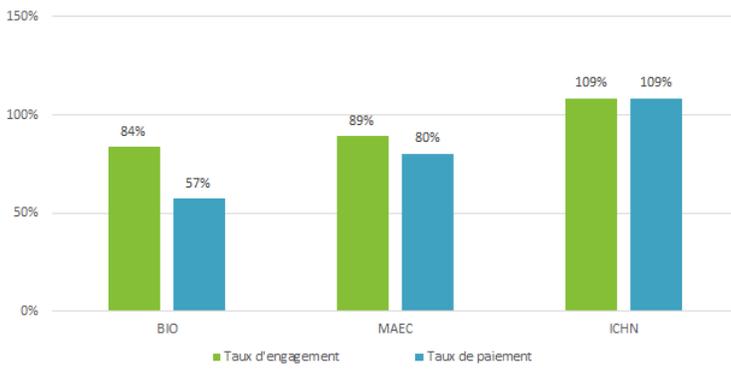
Graphe DP 6A

Domaine prioritaire 6b -
Avancement de la
Programmation, des
engagements et des
Paiements en fonction des
montants maquetés, par
sous mesures



Graphe DP 6B

Avancement de la programmation des mesures surfaciques du PDR
Languedoc-Roussillon (mesures 10-11-13) au 31/12/2020



Graphe Mesures surfaciques

PDR Languedoc - Roussillon

APPELS A PROJETS et PERIODES de DEPOT pour l'année 2020

Code TO	Libellé	PERIODES	ENVELOPPES FEADER
Mesure 1 - Transfert de connaissance et actions d'information			
1.1	Appel à projets : Formation professionnelle et acquisition des connaissances	Du 10/02/2020 au 10/03/2020	150 000 €
1.2	Appel à projets : Projets de démonstration et action d'informations	Du 16/12/2019 au 20/02/2020	210 000 €
Mesure 3 - Système de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires			
3.1	Appel à candidatures : Engagement des producteurs dans les systèmes de qualité certifiée (*)	Du 16/12/2019 au 28/05/2020	9 000 €
		Du 29/05/2020 au 30/09/2020	1 000 €
3.2	Appel à candidatures : Promotion des produits de qualité certifiée (*)	Du 16/12/2019 au 31/03/2020	200 000 €
		Du 01/04/2020 au 28/05/2020	240 000 €
		Du 29/05/2020 au 31/08/2020	60 000 €
Mesure 4 - Investissements physiques			
4.1.1 Elv.	Appel à projets : Investissement dans les exploitations agricoles – secteur élevage (*) (**)	Du 03/02/2020 au 30/06/2020	1 850 000 €
		Du 01/07/2020 au 15/10/2020	1 850 000 €
4.1.1 F&L.	Appel à projets : Investissement dans les exploitations agricoles – secteur élevage - Investissement liés à la crise de l'influenza aviaire (*) (**)	Du 03/02/2020 au 30/06/2020	150 000 €
		Du 01/07/2020 au 15/10/2020	150 000 €
4.1.1 Plant.	Appel à projets : Investissement dans les exploitations agricoles - secteur Fruit et Légumes (*)	Du 03/02/2020 au 30/06/2020	74 000 €
		Du 01/07/2020 au 15/10/2020	74 000 €
4.1.1 Inst.	Appel à projets - Investissements dans les exploitations agricoles - Plantation nouvelles de vignes par de nouveaux installés (*)	Du 16/12/2019 au 31/03/2020	600 000 €
		Du 01/04/2020 au 31/08/2020	300 000 €
4.1.2	Appel à candidatures : Investissements dans les exploitations agricoles (installation)	Dépôt en continu des dossiers du 02/01/2020 au 31/12/2020 - Quatre comités de sélection seront organisés au cours de cet AàC	320 000 €
4.1.2	Appel à projets : Investissements dans les CUMA	Du 02/01/2020 au 01/09/2020	700 000 €
4.1.3	Appel à projets : Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (*)	Du 06/01/2020 au 12/03/2020	1 020 000 €
4.2.1	Appel à projets : Développement des exploitations agricoles transformation et commercialisation (*)	Du 13/03/2020 au 25/06/2020	680 000 €
		Du 03/02/2020 au 30/06/2020	280 000 €
4.2.2	Appel à projets : Investissement dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles (*)	Du 01/07/2020 au 15/10/2020	280 000 €
		Du 17/12/2019 au 27/02/20	600 000 €
4.3.1	Appel à projets : Investissement des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et	Du 28/02/2020 au 14/05/2020	400 000 €
4.3.2	Appel à projets : Soutien aux infrastructures hydrauliques collectives : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants	Du 04/05/2020 au 18/06/2020	300 000 €
4.3.3	Appel à projets : Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage – Volet collectif	Du 20/01/2020 au 29/04/2020	3 500 000 €
4.3.4	Appel à projets : Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage – Volet individuel (*)	Du 23/03/2020 au 28/05/2020	4 900 000 €
4.3.5	Appel à projets : Soutien à la mobilisation du bois	Du 20/01/2020 au 25/06/2020	100 000 €
4.3.5	Appel à projets : Investissement non productif (aires collectives de lavage/remplissage)	Du 16/12/2019 au 27/02/2020	500 000 €
		Du 15/01/2020 au 25/06/2020	720 000 €
Mesure 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises			
6.1.1	Appel à candidatures : Dotation Jeunes Agriculteurs	Dépôt en continu des dossiers et sélection à chaque Comité Régional de Programmation Interfonds (CRPI)	5 700 000 €
Mesure 7 - Service de base et rénovation des villages dans les zones rurales			
7.1	Appel à projets : Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites N 2000	Du 17/02/2020 au 25/06/2020	150 000 €
		Du 31/08/2020 au 29/10/2020	
7.6.1	Appel à candidatures: Investissements pastoraux collectifs et prédation	Du 16/12/2019 au 10/04/2020	880 000 €
		Du 11/04/2020 au 16/07/2020	
7.6.2	Appel à projets : Actions de sensibilisation environnementale liées aux sites N 2000 (animation N 2000)	Du 17/02/2020 au 25/06/2020	2 600 000 €
		Du 31/08/2020 au 29/10/2020	
7.6.3	Appel à projets : Contrats Natura 2000	Du 17/02/2020 au 25/06/2020	250 000 €
		Du 31/08/2020 au 29/10/2020	
7.6.5	Appel à projets : Animation MAEC		
7.6.6	Appel à projets : Gestion des espaces pastoraux (investissement)	Du 24/02/2020 au 25/06/2020	400 000 €
	Appel à projets : Gestion espaces pastoraux (animation)	Du 16/12/2019 au 30/01/2020	120 000 €
	Appel à projets : Gestion espaces pastoraux (gardienage)	Du 16/12/2019 au 20/02/2019	180 000 €
Mesure 8 - Investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité			
8.3.1	Appel à projets : DFCI	Du 02/03/2020 au 25/06/2020	950 000 €
8.5	Appel à projets : Soutien aux opérations favorables à l'adaptation des forêts au changement climatique ou favorisant le stockage du carbone	Du 02/03/2020 au 25/06/2020	200 000 €
8.6	Appel à projets : Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière et de mobilisation des bois (*)	Du 16/12/2019 au 27/02/2020	250 000 €
		Du 27/04/2020 au 25/06/2020	250 000 €
Mesure 16 - Coopération			
16.2	Appel à projets : Accompagnement projets collectifs innovant : Projets sélectionnés en	Du 14/10/2019 au 13/02/2020	300 000 €
16.7	Appel à projets : Ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau - Stratégies Locales de Développement Forestier	Du 16/12/2019 au 27/02/2020	200 000 €
	Appel à projets : Ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau - Eau	Du 15/04/2020 au 16/07/2020	450 000 €
	Appel à projets : Ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau - Développement Rural et Agricole	Du 03/02/2020 au 16/04/2020	300 000 €
		Du 02/06/2020 au 03/09/202	500 000 €
(*) Le reliquat d'une enveloppe qui n'aurait pas été intégralement consommée sur une période est automatiquement basculé sur la période suivante.			
(**) Le reliquat d'une enveloppe fléchée initialement vers l'un des deux appels à projets peut être réorienté vers l'autre appel à projets ouvert sur la même période.			
Démarrage AàP déc 2019 / Janv 2020			33 898 000 €
Modifié par le rapport COVID de la CP AVRIL 2020 + 8.5 CP MAI 2020 K3 LR			

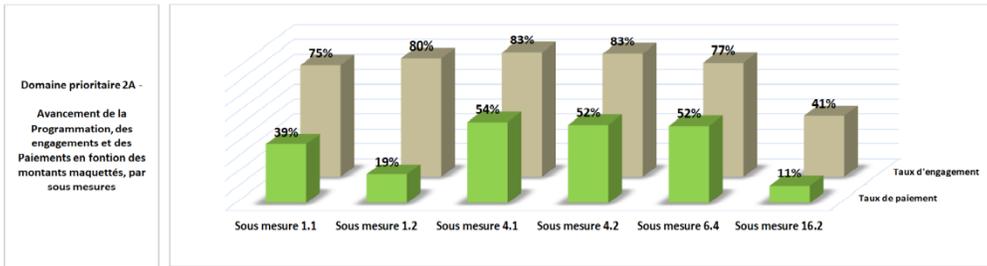
Tableau AAP 2020

DP/TO	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers rejetés (inéligibles, rejetés, non sélectionnés)	Nombre de dossiers abandonnés
2A	2434	235	26
412	573	0	4
421	277	13	5
641	67	5	0
16.2	28	9	0
411el	885	47	15
411el-ia	21	2	1
411fl	100	26	1
411s	2	1	0
411v	481	132	0
2A/6A	72	15	0
1.1	11	4	0
1.2	61	11	0
2B	2310	80	7
611	1164	2	3
612	319	0	0
411pi	572	46	4
411pv	255	32	0
3A	201	16	1
422	126	8	1
3.1	16	5	0
3.2	59	3	0
4A	2118	202	6
761	797	42	0
762	242	0	0
763	96	0	1
765	118	0	1
831	493	132	1
7.1	11	0	0
766a	21	0	0
766g	191	6	1
766i	149	22	2
4B	3087	335	37
413	3032	318	37
435	55	17	0
5A	141	14	0
432	100	10	0
433coll	23	1	0
433ind	18	3	0
5B	16	15	0
414	16	15	0
5E	193	20	1
434	127	18	1
8.5	66	2	0
6A	39	3	0
642	9	1	0
8.6	30	2	0
6B	128	17	1
431	12	3	0
16.7cf	19	0	0
16.7eau	32	3	0
16.7tr	63	9	1
7.4	2	2	0
Total général	10756	952	79

Tableau programmation 2014-2020

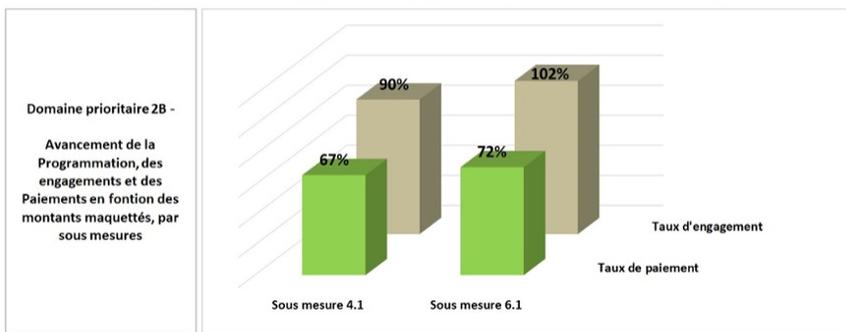


Avancement de la Programmation, des engagements et des paiements en fonction des montants maquetés, par sous mesure



Graphe DP 2A

Avancement de la Programmation, des engagements et des paiements en fonction des montants maquetés



Graphe DP 2B

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Pas de modification apportée

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Etude évaluative Foster, basée notamment sur 36 entretiens de bénéficiaires et 15 entretiens de banques

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Rien à signaler

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	Région
Auteur(s)	Ceresco
Intitulé	Etude évaluative Foster
Résumé	<p>En résumé, les plus et les moins de FOSTER : Un réel effet accompagnateur, un effet déclencheur à améliorer</p> <p>Les plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif « nouveau », ayant (très) majoritairement apporté satisfaction, un dispositif souple pour le bénéficiaire final et gratuit • Un dispositif « gagnant-gagnant » entre les parties : l'utilisateur, la banque, la Région • Un dispositif d'ailleurs repris ailleurs (AlterNA, INAF) • Un effet accompagnateur/facilitateur dans le parcours de financement, des effets notamment sur l'installation agricole hors cadre familial <p>Les moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ciblage dépendant des choix des banques - Un caractère non avéré de difficulté d'accès bancaire - Peu d'effet accélérateur de projet et d'effet induit sur les ambitions de projets - Une certaine complexité de gestion au quotidien pour les banques - Une consommation parfois rapide de l'enveloppe
URL	www.xxx.com

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

L'étude a été réalisée par le cabinet Ceresco d'avril à décembre 2020.

Méthodologie :

- 36 enquêtes téléphoniques avec les bénéficiaires : 21 exploitations et 15 Industries agroalimentaires (IAA) représentatifs des dossiers bénéficiaires de FOSTER et couvrant toute la Région ;

- 20 entretiens avec les acteurs partenaires : 1 avec la Région, 1 avec le Fonds européen d'investissement, 15 avec les banques, dont 2 référents régionaux et les référents départementaux :

-Dont 6 avec le Crédit Agricole,

-Dont 9 avec la Banque Populaire (Sud, Occitane).

Réalisations :

A l'analyse des données, confortées par les enquêtes et les entretiens

- Il n'y a pas de profils de bénéficiaires « spécifiques » FOSTER
- D'avis des sondés représentatifs des dossiers, les projets ne sont pas plus ambitieux, plus atypiques, ni « plus à risque » (*hypothèse : un manque de communication du dispositif auprès des porteurs de projets ?*)
- Mais pour autant, pas d'effet d'aubaine
- Au final, le public « exploitants agricoles » domine à plus de 80 %

Résultats :

En résumé, les plus et les moins de FOSTER : Un réel effet accompagnateur, un effet déclencheur à améliorer

Les plus :

- Un dispositif « nouveau », ayant (très) majoritairement apporté satisfaction, un dispositif souple pour le bénéficiaire final et gratuit
- Un dispositif « gagnant-gagnant » entre les parties : l'utilisateur, la banque, la Région
- Un dispositif d'ailleurs repris ailleurs (AlterNA, INAF)
- Un effet accompagnateur/facilitateur dans le parcours de financement, des effets notamment sur l'installation agricole hors cadre familial

Les moins :

- Un ciblage dépendant des choix des banques
- Un caractère non avéré de difficulté d'accès bancaire (*28% des bénéficiaires déclarent qu'ils n'auraient pas eu accès à un prêt sans la garantie*)
- Peu d'effet accélérateur de projet et d'effet induit sur les ambitions de projets (*25% des projets ont été plus ambitieux que s'ils n'avaient pas bénéficié de la garantie FOSTER*)
- Une certaine complexité de gestion au quotidien pour les banques
- Une consommation parfois rapide de l'enveloppe

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	- ciblage de l'instrument à faire évoluer le cas échéant - amélioration de l'effet déclencheur - communication à améliorer
Suivi effectué	Pour le moment, les résultats et recommandations du rapport n'ont pas fait l'objet de suites.
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

I. PROBLEMES ENTRAVANT LA MISE EN OEUVRE

La programmation des dossiers sur le PDR LR poursuit sa progression puisqu'à fin 2020, le pourcentage total de la maquette engagé est de 91,3 %. Hors mesures SIGC, 70,9 % de la maquette a été engagé au 31/12/2020.

Après un début de programme marqué par la problématique de l'instrumentation des dossiers et donc des difficultés de paiement, 85,3 % du montant engagé a pu être payé fin 2020. Hors mesures SIGC, 41 % de la maquette a été payé.

Néanmoins, l'AG souligne la difficulté à instruire les actions concernées par les marchés publics, notamment les mesures M4 (projets hydrauliques et forestiers), M7 (pastoralisme et Natura 2000) et Leader. La gestion de ces actions est lourde et complexe ce qui retarde la programmation et paiements. Les raisons évoquées sont la complexité de la législation nationale, l'exigence des contrôles des enquêtes de la Commission, et le manque de capacité des porteurs de projets et de la nécessaire acculturation des instructeurs, face à la « technicité » requise.

- au niveau des porteurs de projets à cause de la complexité de la législation et du manque de ressources des porteurs de projets face à la « technicité » requise,

- au niveau des services instructeurs du fait de la multiplication des points de vérification qui fait suite aux constats relevés lors des audits de la Commission européenne et de la CCCOP. Ces contrôles impactent fortement les délais de traitement des dossiers et le coût de gestion et les relations. En outre, au regard de l'organisation territoriale française, ces contrôles sont parfois perçus comme de l'ingérence par les maîtres d'ouvrage publics.

La complexité de l'instruction des mesures impliquant des marchés publics constitue un frein pour leur programmation.

Depuis 2017, des modifications majeures ont eu lieu sur les contrôles sur place, notamment suite à des évolutions réglementaires ou à des recommandations suite à des audits. L'AG a ainsi noté une recrudescence des contrôles avant paiement final, ayant pour conséquence le blocage des paiements de tous les dossiers sélectionnables durant un mois maximum et des dossiers sélectionnés jusqu'à la conclusion du contrôle (de 3 à 12 mois). Les contrôles sont également menés sur un périmètre élargi, conduisant à des constats plus nombreux et une gestion par les services instructeurs plus complexe.

L'AG a également poursuivi sur l'année 2020 la mise en œuvre de mesures correctrices pour répondre aux recommandations suite aux divers audits, notamment au travers du contrôle interne, de la supervision et de la mise à jour des procédures (détaillée en deuxième partie).

Situation des outils de gestion et paiement

Depuis 2019, tous les documents de mise en œuvre (DDMO) sont finalisés et tous les outils sont en production.

L'AG poursuit la phase de montée en puissance des demandes de paiement. Se poursuivent néanmoins les problématiques telles que les sous-réalisations et l'augmentation des contrôles avant paiement, ayant un impact sur les délais de paiement.

II. SOLUTIONS / OUTILS MIS EN PLACE PAR L'AG

En 2020 l'Autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre de nouvelles solutions et à l'amélioration des outils existants en réponse aux problématiques listées ci-dessus, ceci dans un souci de sécurisation des dossiers et de bonne gestion du programme dans un contexte de crise sanitaire.

1. Formations & réseaux

i. Formation généraliste instructeurs FEADER

Etant donné le contexte sanitaire, aucune session de formation instructeurs FEADER ne s'est déroulée en 2020. En 2021, et malgré le contexte sanitaire qui se poursuit, l'AG a décidé de relancer activement toutes les formations, y compris cette formation généraliste.

ii. Formations spécifiques

- MARCHES PUBLICS

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, aucune formation collective relative aux Marchés publics n'a été organisée.

En revanche, l'accompagnement individuel des instructeurs a été poursuivi et les "sessions de questions Instructions marchés publics" maintenues. La documentation relative à la réglementation de la commande publique a été mise à jour et complétée.

En 2021, les sessions de formation collectives ont pu être rétablies. Deux sessions se sont tenues les 5 et 19 février 2021 avec 12 participants par session. Un document d'évaluation de cette formation a été envoyé à chaque participant.

BILAN

Un bilan de la formation a pu être réalisé (notamment par l'intermédiaire des fiches d'évaluation collectées suite aux sessions). Les retours ont été assez positifs quant à la satisfaction globale avec plus de 80 % des stagiaires en grande partie ou tout à fait satisfait pour les deux sessions. A la question avec champs libre « Parmi les acquis de formation, lesquels pensez-vous pouvoir utiliser sur votre poste de travail ? », voici les principaux éléments de réponse qui ont été apportés :

- Raisonnement général (méthodologie de questionnement) sur la présence d'une aide d'état
 - Spécificité du secteur agricole
 - Documents de référence et panorama des régime
- iii. Formations OSIRIS

Sur l'année 2020, des formations ont été organisées en visioconférence avec 12 participants maximum par

session. Les formations portaient sur la nouvelle feuille de calcul de l'ASP - la V4- incluant la nouvelle fonctionnalité Import-Export (OSIRIS-FCR).

Ces formations ont eu lieu en amont du déploiement de la FCR sur l'ensemble des TO en Occitanie prévue le 1er Février 2021. Elles se sont tenues en Décembre 2020 et Janvier 2021.

En Décembre 2020 se sont tenues **9 sessions** d'une demi-journée : les 11,17,18,28,29 et 30 décembre.

En Janvier 2021 se sont tenues **4 sessions** d'une demi-journée : les 12, 14 et 19 janvier.

2. Réunions correspondants

L'Autorité de Gestion du PDR LR en lien avec l'ASP a instauré un réseau des « correspondants ». Ce réseau permettait d'aborder de manière stratégique la mise en œuvre du programme, les correspondants ayant une vision globale du FEADER dans leur structure, de l'avancement et de la gestion des projets (en lien avec OSIRIS). Ils étaient réunis régulièrement pour aborder des aspects transversaux au FEADER et à sa mise en œuvre, et rendre compte de l'activité de leur structure dans ce cadre.

Compte tenu du contexte sanitaire en 2020, depuis le 1er confinement, un point régulier toutes les deux/trois semaines est effectué avec les correspondants ; ces réunions sont donc beaucoup plus récurrentes qu'auparavant.

3. Réunions animateurs et réunions équipes de gestion

L'Autorité de gestion organise et anime un réseau des « animateurs » répartis entre Région, DRAAF et DREAL. En charge de l'animation des dispositifs, l'animateur est le relai technique entre l'Autorité de Gestion et les guichets uniques-services instructeurs (GUSI). Ce réseau qui se situe à un niveau opérationnel, permet notamment de transmettre les actualités transversales (procédures, évaluation, mise à jour de modèles de documents de mise en œuvre, etc.) communes à tous les services instructeurs et de maintenir un lien fréquent sur la gestion des dossiers.

Là encore la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser autant de réunions que les années précédentes. Sur l'année 2020, 1 réunion « animateurs » a été organisée fin septembre.

En complément, l'Autorité de gestion s'adresse directement aux services instructeurs grâce aux réunions "Equipe de gestion" (SI Région) et à la tournée des DDT.

Les réunions "équipes de gestion" permettent ***de présenter les modifications réglementaires et de répondre directement aux questions.***

Sur l'année 2020, 1 réunion "équipe de gestion" a été organisée fin septembre.

4. Rencontre des DDT

De manière plus directe, le service FEADER de l'Autorité de gestion se déplace également pour un « tour » des services instructeurs, notamment en DDT. Lors de ces déplacements, l'AG répond aux questions des SI et informe des actualités sur la mise en œuvre du programme, des nouvelles procédures ou recommandations des audits. L'ASP est également associée à cet échange de proximité pour répondre aux éventuelles questions portant sur l'outil OSIRIS et faire état des constats relevés lors de contrôles. Cette tournée a pu avoir lieu avant le 1er confinement et en présentiel.

Par ailleurs, depuis le 1er confinement, l'AG organise toutes les deux/trois semaines 1 réunion en visio avec

les DDT qui le souhaitent afin que celles-ci puissent poser leurs questions à l'AG et y trouvent une réponse rapide.

5. Mise à jour des modèles de document de gestion, harmonisation des procédures, et utilisation de la plateforme régionale GECCO

L'AG a poursuivi le travail de mise à jour des modèles de documents de gestion (trames d'appels à projets, formulaires et notices) afin de sécuriser au maximum les documents et procédures utilisés par l'ensemble des services instructeurs. Le modèle unique de "décision juridique" a aussi été mis à jour. Les modifications de ces documents ont principalement permis d'organiser les modalités de gestion de la fin de programmation (gestion des dates butoirs afin d'assurer le paiement de tous les dossiers).

L'AG a également mis à jour les procédures contrôles croisés, et visites sur place afin de répondre à une préconisation des auditeurs (diminution du seuil des VSP) et sécuriser l'instruction (actualisation des risques liés aux contrôles croisés suite à l'identification de nouvelles sources de financement). Par ailleurs, une note nationale relative à la modification de dossiers a été diffusée en début d'année 2020

Par ailleurs, afin de gérer les impacts de la crise sanitaire au mieux, une note sur les mesures exceptionnelles liées à la covid-19 a été rédigée par le service FEADER à destination de l'ASP, des animateurs et services instructeurs. Cette note (mise à jour 9 fois sur la période) a permis la mise en place de mesures dérogatoires pour garantir la continuité de l'instruction des demandes d'aide et de paiement relatifs au FEADER, notamment :

- La prolongation des appels à projets ;
- La prolongation de 6 mois de tous les délais dans les décisions juridiques ;
- La mise en place d'une procédure dérogatoire VSP (la note VSP ayant également été modifiée en conséquence, une note « photo géolocalisée ayant aussi été créée)

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a permis de focaliser l'élaboration de procédures sur les éléments identifiés comme les plus risqués dans la piste d'audit d'un dossier FEADER.

Ces procédures sont travaillées soit au niveau national et en concertation avec l'organisme payeur, soit directement au niveau régional. Elles sont ensuite diffusées via les différents canaux d'information et réseaux puis une formation est dispensée si nécessaire.

Tous ces éléments sont mis à disposition sur la plateforme régionale GECCO, qui est continuellement mise à jour. Les SI sont également informés de manière régulière via différents canaux.

6. Renforcement du contrôle interne : cartographie et supervision

Une série d'audits au niveau national a conclu à plusieurs constats de défaillance et des taux d'erreurs conséquents. L'AG a décidé de s'emparer de ces conclusions, y compris réalisées sur d'autres PDR, afin de mettre à jour ses outils de contrôle interne et de sécuriser ses procédures.

i. Cartographie des risques et plan de maîtrise des risques

En lien avec les recommandations de la Commission et des différents corps de contrôles effectuées auprès des autorités de gestion de l'Etat membre, un plan d'action FEADER contribuant à limiter le taux d'erreur a été élaboré au niveau national (COMOP Audits et Contrôles) en partenariat avec le MAA et l'ASP.

Depuis mai 2016, l'autorité de gestion a lancé la mise en place d'un dispositif de contrôle interne régional

au niveau Occitanie afin de décliner des mesures de gestion des risques. En 2021, un travail d'actualisation de la cartographie des risques a été mené par l'autorité de gestion, de façon à notamment faire une rétrospective des actions menées en 2020 et évaluer la cotation des risques à l'échelle Occitanie.

La cartographie des risques, outil transversal et conjoint à l'ensemble des mesures, quel qu'en soit le service instructeur détaille chacune des 50 sous-activités présentant des risques potentiels, avec une cotation pour chacun en fonction de la gravité et de la fréquence que le risque se produise. Cet outil a permis d'identifier les risques, de faire un bilan des réalisations effectuées et également de proposer de nouvelles mesures correctives pour les atténuer : procédures, formation...

Sur 2020, un nouveau plan de maîtrise des risques simple mais formalisé a été mis en œuvre dans la continuité des actions mises en place en 2019.

Focus Marchés Publics en 2020

La vérification relative au respect de la réglementation « commande publique » a été identifiée comme un des risques les plus forts de la cartographie (sur les deux PDR).

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle interne, un plan de maîtrise des risques régional a été mis en place et plusieurs réalisations en 2020 en ont découlées :

- La mise à jour réglementaire des annexes « marchés publics » aux formulaires de demande d'aide et de demande de paiement
- La mise à jour régulière de la liste régionale des OQDP
- La diffusion de "Wiki" d'information à destination des instructeurs.
- Poursuite des sessions de Questions instructions Marchés Publics spécifique à LEADER ;
- Assistance à l'instruction de dossiers par les référents marchés ;

Ce risque est une thématique de supervision sur l'année 2020 et le sera aussi sur 2021.

Enfin, une note à l'attention des bénéficiaires (et non une note de procédure) « Note sanctions marchés publics » a été diffusée sur le site internet, qui les informe des sanctions qu'ils encourent en cas de non-respect des règles de la commande publique

ii. Référents contrôles en AG et en SI

Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques, des agents de l'autorité de gestion ont été identifiés comme « référents contrôles et audits » afin de mutualiser les réponses aux différents corps de contrôle, de faire le lien entre ces contrôleurs et les services instructeurs, ainsi qu'entre les résultats des contrôles, les recommandations des contrôleurs et les mesures prises au titre du contrôle interne pour améliorer la gestion du programme, son efficacité et limiter les erreurs.

iii. Supervision

La démarche de supervision de l'AG, homogène pour tous les S.I., initiée en 2018, se traduit par des outils et des modalités communes. Elle s'est poursuivie en 2020 avec des outils plus précis, des thématiques adaptées en fonction des résultats de la supervision de l'année précédente, des retours de contrôle de l'organisme payeur et des retours des divers audits. La supervision réalisée par l'AG elle-même a été

renforcée.

Sur 2020, les thématiques obligatoires de supervision ont été les suivantes : caractère raisonnable des coûts, dépenses de personnel, éligibilité demande/demandeur, contrôles croisés, calcul de l'aide au paiement, marchés publics et aide d'Etat. Les SI avaient la possibilité de vérifier en complément, la cohérence des dates du dossier (contrôle non obligatoire). Cette supervision avait notamment pour objectif d'évaluer le degré de maîtrise sur certains points de vérification identifiés comme « à risque » et intégrés à la cartographie des risques.

En fin d'année 2020, l'AG a pu traiter les résultats de la supervision 2020(bilan quantitatif et qualitatif) pour adapter sa cartographie et son plan d'actions, ainsi qu'une méthodologie révisée à la marge pour renouveler l'exercice en 2021.

iv. GT Contrôle interne (régional)

Dans son rôle de pilote de la mise en œuvre du contrôle interne, la Région Occitanie a également réuni en visioconférence en début d'année 2021(février) un groupe de travail spécifique, réunissant les différents acteurs concernés (DRAAF, DDT et ASP) ; cela a permis de faire un bilan de la supervision 2020, d'actualiser sur cette base la cartographie des risques et de mettre en place un plan d'actions et de supervision 2021.

7. Révisions du PDR

1 révision a été effectuée sur l'année 2020 pour le PDR LR :

- Août 2020 : révision de maquette : le PDR connaît un bon niveau de programmation mais un certain nombre de dispositifs en tension budgétaire ont nécessité une révision en 2020, de la même manière que cela a été fait sur les années précédentes. L'objectif de la révision 2020 était donc principalement de combler les besoins sur des dispositifs dynamiques avec de fort niveau de consommation et ainsi garantir une consommation optimisée des crédits FEADER dans le cadre de la fin de gestion de la programmation 2014-2020.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	644 013 677,00	69,95	66,70

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	644 013 677,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	644 013 677,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Réseau Rural National (RRN)

Copiloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET) et l'Association des Régions de France (ARF), le RRN a pour grandes missions de diffuser l'information relative à ses activités et au développement rural en France ; de mobiliser les différents réseaux ruraux ; et de capitaliser et valoriser des initiatives via des échanges, newsletters et appels à projets par exemple.

Le RRN fait également le lien avec le Réseau européen pour le développement rural (REDR), association qui regroupe toute personne présentant un intérêt et un engagement pour le développement rural en Europe, y compris l'ensemble des réseaux ruraux nationaux.

C'est à l'initiative de la Suède que se sont réunis les Réseaux ruraux nationaux le 7 mai 2020. Cet événement, organisé sous le format d'un « webinaire » a exploré les thèmes de la gouvernance des réseaux et de l'image des zones rurales.

Réseau Rural régional (RRR)

Plusieurs réseaux aujourd'hui opérationnels à des états de progression variés alimentent des actions contribuant à la mise en réseau des acteurs du développement rural régional. Il s'agit notamment d'instances permanentes de concertation dédiées au développement des territoires, tel que le Parlement de la montagne ou l'Assemblée des territoires. Ces structures réalisent l'activité de mise en réseau régional en associant l'ensemble des acteurs (élus et acteurs socio-économiques) à l'élaboration et à la conduite des politiques publiques.

En parallèle, le réseau des GAL permet une animation et information au niveau local, en réunissant à l'échelle de chacun des 38 territoires LEADER d'Occitanie les acteurs publics et privés du développement des territoires :

- Webconférences avec les GAL sur les points d'actualité (rythme trimestriel) ;
- Organisation de rencontres : rencontre nationale coopération Leader (10 au 12 février à Tours), séminaire GAL Occitanie en mai 2020.

En complémentarité de ces dynamiques propres à la Région, l'AG rencontre régulièrement le RRN lors notamment des GT LEADER.

L'AG a mis en place des rencontres régulières avec le réseau des GAL. Les objectifs de ces rencontres sont à la fois de faire le point des difficultés rencontrées (sur les dossiers, des thématiques réglementaires ou des process administratifs), d'harmoniser les pratiques à l'échelle de l'Occitanie, de partager l'état d'avancement de la programmation du dispositif LEADER mais également d'offrir un temps d'échanges et de partage des pratiques aussi bien en lien avec l'instruction des dossiers qu'en lien avec l'accompagnement

des porteurs.

L'activité d'animation réseau a été fortement perturbée par la crise sanitaire et la réglementation des rencontres physiques. Les réunions interGAL ont été interrompues pendant la 1ère période de confinement. Durant cette période, les GAL ont été informés des consignes et adaptations réglementaires au fil de l'eau, par mails circulaires et dépôt des notes (notamment note évolutive adaptation/simplification des procédures) sur GECCO.

Pour le PDR Languedoc-Roussillon, les rencontres ont donc été espacées et ont eu lieu pour certaines en visio : les 31 janvier 2020 (la thématique étant l'actualité 2014-2020), 26 juin 2020 (idem) et 20 novembre 2020.

En dehors des rencontres organisées par l'AG avec les GAL destinées à améliorer la coordination entre ces entités dans la mise en œuvre du dispositif LEADER, l'AG a également intégré les GAL dans ses ateliers préparatoires à la programmation FEADER post 2020. Un atelier sur les options de coût simplifié (OCS) a réuni les GAL le 17 janvier 2020 afin de réfléchir aux OCS envisageables pour la prochaine programmation.

On peut également souligner l'intégration des GAL lors des journées des assemblées des territoires organisées par l'AG et le Parlement de la Montagne. Au cours de l'année 2020, on peut citer deux rencontres :

- L'Assemblée des Territoires du 27 février 2020 à Toulouse (Haute-Garonne). C'était une assemblée à des fins de bilan intermédiaire. Les membres présents ont enrichi l'autoévaluation en formulant de nombreuses remarques et propositions pour améliorer le fonctionnement de cette Assemblée dans les années à venir.
- L'Assemblée des Territoires une nouvelle session de l'ADT qui s'est tenue en visioconférence (+ un plateau restreint à Toulouse) autour de la nouvelle politique contractuelle territoriale 2022-2027. Des ateliers intersession au format webinaire auront lieu prochainement sur 4 sujets qui explorent plus en détails le champ des nouvelles politiques contractuelles territoriales régionales (innovation / commerce / organisation-ingénierie / Bourgs-Centres acte 2).
- Le Parlement de la Montagne le 30 janvier 2020 à Tarbes : Échanges sur la préparation des programmes 2021-2027 des aides pour la montagne, Bilan du travail réalisé en 2019 ainsi qu'un premier état des lieux du Plan Montagnes, Définition du programme d'activités 2020 (3 nouveaux groupes projets, expérimentation d'une fête des Montagnes d'Occitanie).

En raison de la crise sanitaire, l'activité de l'ADT et du Parlement de la Montagne a été interrompue entre mars et septembre 2020.

Calendrier des réunions de 2020 :

Instance	Date	Thématique
Inter-Gal Occitanie	17/01/2020	Atelier OCS : évaluation-prospective, études de cas
Parlement de la Montagne	30/01/2020	Préparation 21-27 : synopsis des outils (contrats de plan, fonds UE), calendrier, sujets

		prioritaires
Inter-Gal (par PDR)	31/01/2020	Réunion technique – Contrôles, planning activité 2020
Assemblée des Territoires	27/02/2020	Séminaire prospective territoriale 21-27
Inter-Gal (par PDR - visio)	26/06/2020	Réunion technique point sortie de confinement – avancement des programmes et perspectives de reprise – Calendrier fin gestion et post 2021
Inter-Gal Occitanie (visio)	20/11/2020	Transition/fin de gestion : calendrier et modalités ; articulation avec la préparation des futurs programmes

Calendrier réunions Leader

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Réseau Rural National

Le Comité Réseau rural (CRR) est en charge de la proposition d'un programme d'action annuel. Le CRR s'est réuni une fois sur l'année 2020 (11 décembre). Ces rencontres ont notamment été l'occasion d'aborder le décroisement entre acteurs.

Un séminaire intitulé « Comment accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles, des filières et du territoire vers des systèmes alimentaires durables ? » a eu lieu le 7 décembre afin de procéder à :

- la restitution du programme PSDR Occitanie(ATA-RI, REPRO-INNOV et SEBIOREF) et des discussions autour de leurs résultats sur l'accompagnement de la transition agroécologique, les réorganisations et innovations dans les filières agroalimentaires et les services écosystémiques rendus par la biodiversité.

- puis une table-ronde sur les recherches en partenariats autour des systèmes alimentaires, qui a pour objectif d'enclencher la construction du futur dispositif de recherche en partenariat TETRAE Occitanie (Transition en Territoires de l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement).

Ce séminaire a été suivi d'une série d'ateliers thématiques en ligne entre janvier et mars 2021 :

- Innover dans le rural et les villes moyennes dans le secteur agri-alimentaire : le rôle clé du territoire (21 janvier matin)
- Le développement de l'agriculture biologique en Occitanie en questions (5 février matin)
- L'accompagnement de la transition agroécologique : Quelle(s)place(s) des références et des outils ?

Dans quelles situations ? (10 février après-midi)

- Élevage, produits animaux et légumineuses : comment en faire un trio gagnant en Occitanie ? (8 mars après-midi)

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels et des programmes de développement rural, pour les territoires Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, pilote la mise en œuvre des actions d'information et de communication en lien avec les partenaires des programmes européens.

Pour mener à bien cette action, la Région Occitanie s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec deux agences pour l'accompagner dans ses missions de pilotage des activités de communication, l'une spécialisée dans le conseil communication (Agence Wonderful) et la seconde dans les relations presse (Giesbert & Mandin).

1. Le site Internet europe-en-occitanie.eu

La nouvelle version du site ayant été officiellement lancée en ligne le 4 mars 2019, les statistiques de fréquentation du site pour l'année 2020 évoquent 117 252 visites et 155 992 pages vues. 50% des recherches se font par moteur de recherche google, 50% de l'audience tapent l'adresse url du site ; 18% des visites se font sur smartphone.

Les pages les plus consultées sont : https://www.europe-en-occitanie.eu/spip.php?page=eoo_recherche ; <https://www.europe-en-occitanie.eu/Fonds-et-programmes-europeens-en-bref> ; <https://www.europe-en-occitanie.eu/Mon-projet> ; <https://www.europe-en-occitanie.eu/4-1-1-PDR-LR-Investissement-dans-les-exploitations-agricoles>.

Les documents les plus téléchargés sont : https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/413_aap_periodes_lr_v2020.pdf ; https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/413_notice_form_lr_v2020-2.pdf ; https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/412_aap_mp_2020.pdf ; https://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/flash_info_v3.pdf.

En complément de la websérie sur les fonds européens réalisée en 2018-2019, en 2020, ont été tournées et diffusées des vidéos témoignages/portraits d'une durée de 45 secondes (courtes vidéos pédagogiques) « Des défis et des Fonds ! » (<https://www.europe-en-occitanie.eu/Des-Defis-Des-Fonds-L-Europe-s-engage-l-Occitanie-agit>). Aux 3 projets déjà présentés dans le précédent RAMO (Zéro Herbicides en cultures pérennes méditerranéennes (Gard) ; Le Pastis des Homs sur le plateau du Larzac (Aveyron) ; La voiture électrique Partagée à Villeroque Terme (Leader - Aude)), se sont ajoutés 2 autres projets FEADER : Ecole de voile accessible à tous (Gard) ; Aménager un atelier de transformation laitière (Gers). Au total, ce sont donc 5 projets FEADER (dont 2 LEADER) :

- par thématique/objectif : Mobilité urbaine durable (Leader), Tourisme nautique (Leader), Environnement/innovation, Installation jeunes agriculteurs, Investissements liés à la transformation.
- Par département : 1 Aude, 2 Gard, 1 Aveyron, 1 Gers.

7 nouvelles vidéos témoignages et portraits de bénéficiaires FOSTER ont également été tournées et

diffusées, « Aux petites et aux moyennes entreprises, les grands moyens » (<https://www.europe-en-occitanie.eu/Foster-42120>) dont 2 FOSTER AGRI :

- Ferme Cabrinat ;

- Prairie des glaces.

Les vidéos sont diffusées sur la chaîne Youtube de la Région dans la playlist Europe en Occitanie avec des fiches descriptives.

2. Le joli mois de l'Europe

La Région Occitanie organise habituellement la campagne « le Joli mois de l'Europe » pour fédérer toutes les initiatives infrarégionales et partenariales mettant en lumière les réalisations concrètes opérées grâce aux fonds européens et permettant d'informer de manière plus large sur l'Union européenne.

Cette année, la manifestation a dû être reportée compte tenu du contexte sanitaire.

3. Les outils de communication

En 2019, l'AG a mis en place une infographie avec les indicateurs interfonds afin d'avoir un visuel unique. Elle l'a réactualisée plusieurs fois en 2020.

i. La presse et les réseaux sociaux

La relation presse a été consolidée avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence de relation presse Giesbert & Mandin.

Des actions de médiatisation ont été menées : des « pushes » ont été faits avec quelques projets FEADER valorisés, dont celui sur la thématique « Circuits courts économie locale » en septembre 2020 avec 3 projets FEADER : Terracoopa, Bee au top, la Ferme de la Borie Haute.

En revanche, étant donné les conditions sanitaires, il n'y a pas eu de Comité Régional de Suivi Interfonds.

ii. La websérie « Bonjour Tandem en Occitanie ! »

Pour rappel, une Websérie, en deux saisons, a été conçue en 2018, pour raconter les réussites de projets cofinancés par les fonds européens en Occitanie pour couvrir l'ensemble des 13 départements. La diffusion de la saison 2 de 7 épisodes a débuté en novembre 2019. Cette diffusion a fait l'objet d'un événement de lancement le 6 novembre 2019 réunissant 13 participants et d'une quinzaine d'articles dans la presse papier et en ligne.

Tandem – Pourquoi ? Le nom de la websérie renvoie à une métaphore pour dire que « tout roule » grâce à la collaboration entre deux acteurs : la Région Occitanie et l'Union européenne. La Région Occitanie a souhaité s'affranchir de la présentation classique et institutionnelle des projets : objectif, coût total, fonds... et mettre plutôt l'accent sur les réussites et l'humain, en montrant les vrais visages de bénéficiaires derrière les projets.

Pour ce faire, à bord du Tandem, deux Youtubeurs, Mouts (Guillaume Mouton de « Nus et Culottés ») et Milan (Milan Bihlmann) ont créés du lien entre les projets et avec les personnes filmées.

La websérie n'a pas fait l'objet d'une nouvelle saison en 2020.

ii. Participation aux campagnes nationales et européennes

Comme dit précédemment, étant donné les conditions sanitaires, il n'y a pas eu de Comité Régional de Suivi Interfonds.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17-04-2015
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20-11-2015

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
FOSTER TPE-PME - Volet FEADER	Fund of funds	
Garantie des premières pertes d'un portefeuille	Fund of funds specific fund	FOSTER TPE-PME - Volet FEADER

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2A: 3 100 000,00 M04 / 3A: 6 150 000,00 M06 / 6A: 100 000,00 M08 / 6A: 100 000,00 Total: 9 450 000,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 9 250 000,00 T08: 200 000,00 Total: 9 450 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FOSTER TPE-PME - Volet FEADER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Luxembourg
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant	Non

de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Luxembourg
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 14 682 539,68 M06: 158 730,16 M08: 158 730,16 Total: 15 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 9 250 000,00 M06: 100 000,00 M08: 100 000,00 Total: 9 450 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 9 250 000,00 M06: 100 000,00 M08: 100 000,00 Total: 9 450 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M08: 158,730.16 M06: 158,730.16 M04: 14,682,539.68 Total: 15,000,000.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M08: 100,000.00 M06: 100,000.00 M04: 9,250,000.00 Total: 9,450,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	

15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 9 250 000,00 M06: 100 000,00 M08: 100 000,00 Total: 9 450 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M08: 58,730.16 M06: 58,730.16 M04: 5,432,539.68 Other: 0.00 Total: 5,550,000.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 5 432 539,68 M06: 58 730,16 M08: 58 730,16 Total: 5 550 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 413 189,00 M06: 4 467,00 M08: 4 467,00 Total: 422 123,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 306 977,94 M06: 3 318,68 M08: 3 318,68 Total: 313 615,30
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 106 211,24 M06: 1 148,23 M08: 1 148,23 Total: 108 507,70
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	

règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-76 313,70
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 550 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	5 550 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 550 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Garantie des premières pertes d'un portefeuille
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Luxembourg
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	FOSTER TPE-PME - Volet FEADER
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	Bloc financier séparé

conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	30 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme	M04: 13 214 285,70

engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M06: 142 857,15 M08: 142 857,15 Total: 13 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 8 325 000,00 M06: 90 000,00 M08: 90 000,00 Total: 8 505 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 8 325 000,00 M06: 90 000,00 M08: 90 000,00 Total: 8 505 000,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M08: 142,857.15 M04: 13,214,285.70 M06: 142,857.15 Total: 13,500,000.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M08: 90,000.00 M04: 8,325,000.00 M06: 90,000.00 Total: 8,505,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 8 325 000,00 M06: 90 000,00 M08: 90 000,00 Total: 8 505 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M08: 52,857.15 M04: 4,889,285.70 M06: 52,857.15 Other: 0.00 Total: 4,995,000.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 4 889 285,70 M06: 52 857,15 M08: 52 857,15 Total: 4 995 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	

16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 337 642,12 M06: 3 650,00 M08: 3 650,00 Total: 344 942,12
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 231 430,52 M06: 2 501,95 M08: 2 501,95 Total: 236 434,42
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 106 211,24 M06: 1 148,23 M08: 1 148,23 Total: 108 507,70
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie des premières pertes d'un portefeuille
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 6 692 505,58 Total: 6 692 505,58

24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 4 216 278,52 Total: 4 216 278,52
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	M04: 5 978 526,16 Total: 5 978 526,16
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3,766,471.47 Other: 0.00 Total: 3,766,471.47
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 3 766 471,47 Total: 3 766 471,47
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 2 212 054,68 Total: 2 212 054,68
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	29 892 630,78
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	M04: 312,00 Total: 312
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 312,00 Total: 312
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 262.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Total: 262
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 262,00 Total: 262
29.2.1. dont micro-entreprises	M04: 241,00

	Total: 241
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	9
34. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	891 154,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les garanties, en référence à l'accord de financement	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les garanties	7,53
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les garanties (facultatif)	44 473 641,05
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 995 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 995 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 995 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,30	18,64	1,61
		2014-2019			0,19	11,81	
		2014-2018			0,04	2,49	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					170,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 657,00	98,93	1 675,00
		2014-2019			1 657,00	98,93	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	4,59	125,75	4,59	125,75	3,65	
		2014-2019	3,41	93,42	13,66	374,22		
		2014-2018	2,51	68,76	2,51	68,76		
		2014-2017	4,09	112,05	1,34	36,71		
		2014-2016	2,91	79,72	0,31	8,49		
		2014-2015	0,15	4,11	0,15	4,11		
	Pourcentage des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la modernisation (%)	2014-2020				12,43	145,89	8,52
		2014-2019				10,86	127,46	
		2014-2018						
		2014-2017				2,07	24,30	
		2014-2016				2,07	24,30	
		2014-2015				1,00	11,74	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 014 408,03	81,29	50 623 110,81	65,31	77 516 085,54	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	957 723,68	50,14	558 397,10	29,23	1 910 122,46	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			394 876,09	26,31	1 500 824,32	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2020			1 657,00	123,66	1 340,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	56 403 934,90	86,72	46 759 151,68	71,89	65 043 893,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			135 984 043,00	73,17	185 839 694,29	
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			39 909 220,68	68,36	58 378 843,56	
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 415,00	117,92	1 200,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 823 518,75	50,26	2 780 977,05	49,50	5 617 626,08	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			8 051 357,66	50,16	16 050 360,23	
M07	O1 - Total des dépenses	2014-2020	1 588 049,69					

	publiques						
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 241 181,01	25,10	524 584,98	10,61	4 944 444,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	3,75	91,73	3,75	91,73	4,09
		2014-2019	3,10	75,83	3,10	75,83	
		2014-2018	2,27	55,52	2,27	55,52	
		2014-2017	1,55	37,91	1,37	33,51	
		2014-2016	1,54	37,67	0,62	15,17	
		2014-2015	0,44	10,76	0,82	20,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	41 325 901,15	90,34	29 900 629,52	65,37	45 744 048,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 304 985,63	56,50	3 446 020,78	45,23	7 619 048,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			7 316 419,97	38,41	19 047 619,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			495,00	62,50	792,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 020 915,52	97,10	26 454 608,74	69,39	38 125 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			102 976 760,00	270,10	38 125 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			26 454 608,74	69,39	38 125 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 156,00	91,75	1 260,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020	0,12	92,46	0,01	7,71	0,13	
		2014-2019	0,08	61,64				
		2014-2018	0,02	15,41				
		2014-2017	0,06	46,23				
		2014-2016						
		2014-2015	0,01	7,71				
	% d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la transformation et commercialisation de produits agricoles (%)	2014-2020				7,17	51,77	13,85
		2014-2019				6,76	48,81	
		2014-2018						
		2014-2017				3,50	25,27	
		2014-2016				0,24	1,73	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	28 305 068,43	74,92	16 391 791,45	43,39	37 779 934,51	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 869 396,24	71,77	2 214 820,56	55,39	3 998 254,00	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			2,00	5,00	40,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	25 435 672,19	75,29	14 176 970,89	41,97	33 781 680,51	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			72 633 066,53	75,25	96 519 087,17	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			88,00	65,19	135,00	

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2020					6,25	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017			6,04	96,64		
		2014-2016			0,39	6,24		
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020				17,71	221,45	8,00
		2014-2019				19,21	240,21	
		2014-2018				17,46	218,33	
		2014-2017				7,64	95,53	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				11,82	146,56	8,07
		2014-2019				17,28	214,26	
		2014-2018				12,44	154,24	
		2014-2017						
		2014-2016				0,63	7,81	
		2014-2015				0,63	7,81	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020				21,00	203,74	10,31
		2014-2019				24,07	233,52	
		2014-2018				21,22	205,87	
2014-2017					12,21	118,46		
2014-2016					2,80	27,16		
2014-2015					2,80	27,16		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	618 215 851,09	94,27	595 955 418,22	90,87	655 817 327,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	30 582 388,31	116,99	21 424 149,28	81,96	26 139 945,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			38 123 260,89	87,51	43 566 575,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					40,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	25 577 147,15	79,06	16 650 783,83	51,47	32 353 553,00	

M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			6,00	60,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	11 120 864,03	98,26	2 829 965,05	25,01	11 317 460,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 829 965,05	25,01	11 317 460,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	63 063 734,66	59,47	73 468 760,12	69,28	106 047 378,67
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			-44 242,19	-126,41	35 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	56 880 343,37	69,86	50 551 117,74	62,08	81 423 598,33
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			53 228,37	126,35	42 127,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			15 306,50	85,83	17 833,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	430 991 373,57	108,18	431 030 642,20	108,19	398 402 059,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			262 809,57	138,32	190 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			10 069,62	234,18	4 300,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			12 241,03	140,70	8 700,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2020			9,41	31,82	29,57
		2014-2019			9,41	31,82	
		2014-2018			6,12	20,70	
		2014-2017			3,29	11,13	
		2014-2016			3,29	11,13	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 141 020,68	33,34	8 326 216,46	13,78	60 402 184,49
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 141 020,68	33,34	8 326 216,46	13,78	60 402 184,49
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			10 782 924,50	12,50	86 288 835,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			5 714,24	31,81	17 965,60
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			35,00	36,84	95,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2020	1 134 627,69	50,79	1 134 627,69	50,79	2 234 127,00
		2014-2019	1 032 742,42	46,23	1 032 742,42	46,23	
		2014-2018	948 539,15	42,46	948 539,15	42,46	
		2014-2017	1 040 177,17	46,56	256 723,12	11,49	
		2014-2016	936 697,56	41,93	137 097,68	6,14	
		2014-2015	25 747,34	1,15	51 494,68	2,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	482 638,32	54,01	515 398,73	57,67	893 651,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	482 638,32	54,01	515 398,73	57,67	893 651,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			1 134 627,69	50,79	2 234 127,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			16,00	64,00	25,00

Domaine prioritaire 5E								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2020			2,53	181,87	1,39	
		2014-2019			12,72	914,39		
		2014-2018			13,60	977,65		
		2014-2017			11,47	824,54		
		2014-2016						
		2014-2015						
	% de terres forestières contribuant à la séquestration ou à la conservation du carbone (TO 8.5) (%)	2014-2020				0,02	33,33	0,06
		2014-2019				0,02	33,33	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 748 213,41	175,31	17 467 492,45	81,12	21 532 077,80	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 070 752,52	93,55	3 016 813,29	55,65	5 420 635,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			4 317 753,64	75,04	5 753 968,25	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	521 780,00					
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 775 124,32	63,90	604 770,18	21,77	2 778 109,80	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			604 770,18	21,77	2 778 109,80	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			36,00	60,00	60,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	29 249 293,25	219,37	13 845 908,98	103,84	13 333 333,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			-535 231,88	-1 784,11	30 000,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 131 263,32					

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2020					10,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017			1,00	10,00	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 489 116,21	41,06	2 394 713,80	39,51	6 061 745,92
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	65 824,40	7,85			838 289,54
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					269 841,27
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2020					335,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	610 718,30	32,36	666 994,08	35,34	1 887 280,48
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			1 934 744,83	30,75	6 290 934,92
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			7,00	77,78	9,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 812 573,51	54,33	1 727 719,72	51,79	3 336 175,90
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020					40,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 727 719,72	51,79	3 336 175,90
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2020			4 356 177,32	52,23	8 340 439,76

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020					156,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				1,14	63,79	1,79
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				44,44	135,65	32,76
		2014-2019				44,44	135,65	
		2014-2018				44,44	135,65	
		2014-2017				44,44	135,65	
		2014-2016				44,44	135,65	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 539 624,76	12,88	20 913 581,36	31,54	66 314 313,67	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	800 733,87	42,04	162 592,36	8,54	1 904 762,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			203 240,52	7,47	2 721 088,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	573 151,08	39,08	158 730,16	10,82	1 466 694,67	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			30 667,00	63,89	48 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			1,00	50,00	2,00	
M16	O1 - Total des dépenses	2014-2020	3 634 669,04	45,76	1 818 927,90	22,90	7 942 857,00	

	publiques						
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 531 070,77	6,42	18 773 330,94	34,13	55 000 000,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2020			1 193 629,00	135,64	880 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			16,00	114,29	14,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					237 500,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			12 525 228,82	31,50	39 762 500,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					2 500 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			6 248 102,12	49,98	12 500 000,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
RAMO Citoyens LR	Résumé à l'intention des citoyens	24-08-2021		Ares(2021)5253372	1872287176	RAMO Citoyens LR	24-08-2021	n002yt9e
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP091	Annexe financière (systèmes)	07-07-2021		Ares(2021)5253372	1053514115	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP091_fr.pdf	24-08-2021	n002yt9e

